



MARTIN

DESSERT



Code : 1849-93

MI-CUIT AU CHOCOLAT

Valeurs Nutritives

Nutrition Facts / Valeur Nutritives

pour 1 gâteau (160 g) / Per 1 cake (160 g)

Calories 610 % Daily Value*
% valeur quotidienne*

Fat / Lipides	34 g	45%
Saturated / Saturés	11 g	56%
+Trans / Trans	0,1 g	

Carbohydrates / Glucide	74 g	
Fibre / Fibres	5 g	18%
Sugars / Sucres	55 g	55%

Protein / Protéine	10 g	
---------------------------	------	--

Cholesterol / Cholestérol	175 mg	
----------------------------------	--------	--

Sodium / Sodium	95 mg	4%
------------------------	-------	----

Potassium	225 mg	5%
-----------	--------	----

Calcium	50 mg	4%
---------	-------	----

Iron / Fer	11 mg	61%
------------	-------	-----

*5% ou moins c'est peu, 15% ou plus c'est beaucoup

*5% or less is a little, 15% or more is a lot

Liste d'ingrédients

Œuf entier liquide, Chocolat noir (sucre, chocolat non-sucré traité avec alcali, beurre de cacao, lécithine de soya, extrait de vanille), Sucres (sucre, fructose), Margarine d'huile de canola et d'huiles de palme et palmiste modifiées (soya), Farine de blé, Cacao, Glycérine

Contient : Œuf, Blé, Soya

Peut contenir : Lait, Avoine, Orge, Sulfites

Informations techniques

Spécifications physiques :

- Hauteur du produit : 1"7/8 +/- 1/8
- Dimension de la portion : 2.75" +/- 1/8
- Poids portion : 160 g

Spécifications d'emballage :

- 20,00 portion(s) / boîte
- 1,00 boîte(s) / caisse
- 3,53 KG poids de caisse brut
- 3,20 KG poids de caisse net

Disposition sur une palette :

- 8,00 caisses / rangée
- 16,00 caisses de haut
- 128,00 caisses / palette

Spécifications de décongélation :

Décongeler à 4°C pendant 3 hrs environ (portion)
Décongeler à 4°C pendant 12 hrs environ (boîte)

Durée de vie du produit :

12 mois au congélateur

Durée de vie après décongélation :

5 jours au réfrigérateur (4°C)

Manipulation :

1- Produit congelé: Enlever le papier et chauffer 30 à 45 secondes au micro-ondes. 2- Produit décongelé: Enlever le papier et chauffer 15 secondes. 3- Le temps de cuisson peut varier selon la puissance du micro-onde. *Ne jamais recongeler une fois décongelé*

Règlementation :

Le processus se conforme aux normes du règlement sur les aliments et drogues du Canada (C.R.C., ch.870) et avec le code du Règlement Fédéral (CFR, titre 21)



Révision 24/01/2023

Version 2